



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin



Arrêté n° 2026-04 Arrêté de délégation fonction à un Adjoint

Le Maire de la commune de Haute-Isle

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant à 3 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 04/04/2026 constatant l'élection de M. Patrick SOUCHU en qualité d'adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Patick SOUCHU, adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions relevant des espaces verts, des associations et des sports ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, M. Patrick SOUCHU, adjoint au maire, est délégué aux espaces verts, aux associations et aux sports ;

Article 2 : Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Haute-Isle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Haute-Isle le 07/04/2026
Le Maire, Jean-Yves BOUQUEREL

